

HOPI  TECH



CHU   
Saint-Étienne

# SESSION SECURITE

Règlementation sur la formation du  
personnel hospitalier



**Centre  
Hospitalier  
Universitaire  
Saint-Etienne**

# Le C.H.U.S.E.

- **Présentation générale**
  - Chiffres clés
  - Présentation des sites
- **Le service sécurité**
  - Composition
  - Missions
  - Statistiques

# Contexte réglementaire

- Dispositions générales
  - C.C.H., Règlement de Sécurité Incendie, Code du Travail
  - S.S.I.A.P. 1-2-3
- Dispositions particulières
  - Les différents TYPES
- Sanctions et jurisprudence

# Retours d'expériences

- Sinistre bâtiment psychiatrie U.P.S.1
  - Déroulé
  - Conséquences
  - Gestion après sinistre

# Organisation des formations au CHUSE

## Personnel CHU

- **Planification des sessions**
  - Plan de formation
- **Cellule formation sécurité**
  - Une organisation
  - Des moyens
- **Bilan**
  - Année 2015

# Organisation des formations au CHUSE

## Personnel Sécurité

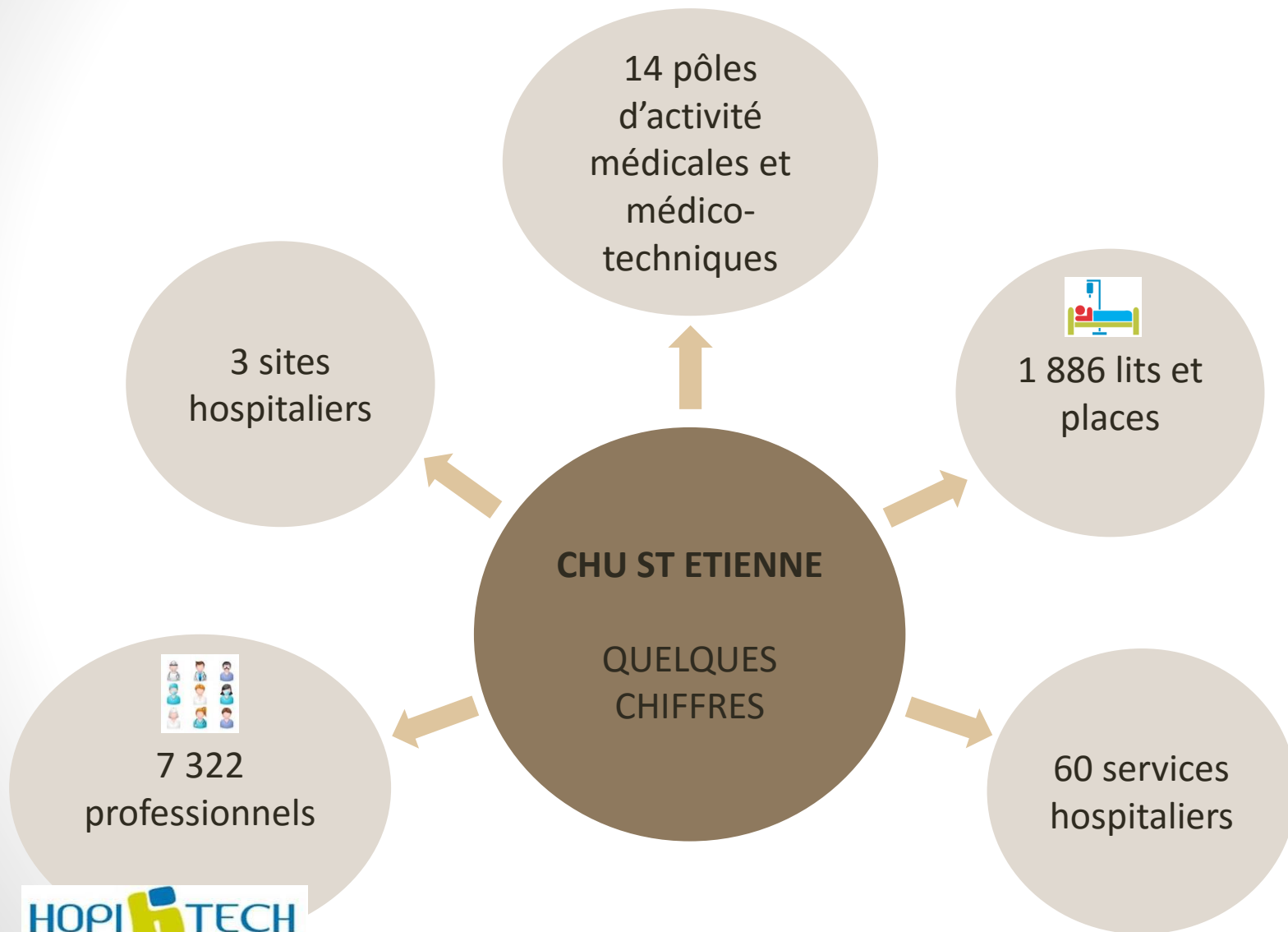
- Electricité
- Radioprotection
- Ascenseurs
- Hélicoptères
- Azote
- Gestion violence

# Le C.H.U.S.E.

- **Présentation générale**
  - Chiffres clés
  - Présentation des sites
- Le service sécurité
  - Composition
  - Missions
  - Statistiques



# Présentation du CHU St Etienne



# EQUIPEMENTS MEDICAUX



27 SALLES  
OP.



4 ACCELERATEURS  
ICLN



63 CH. REA



1 LABO L3



3 IRM



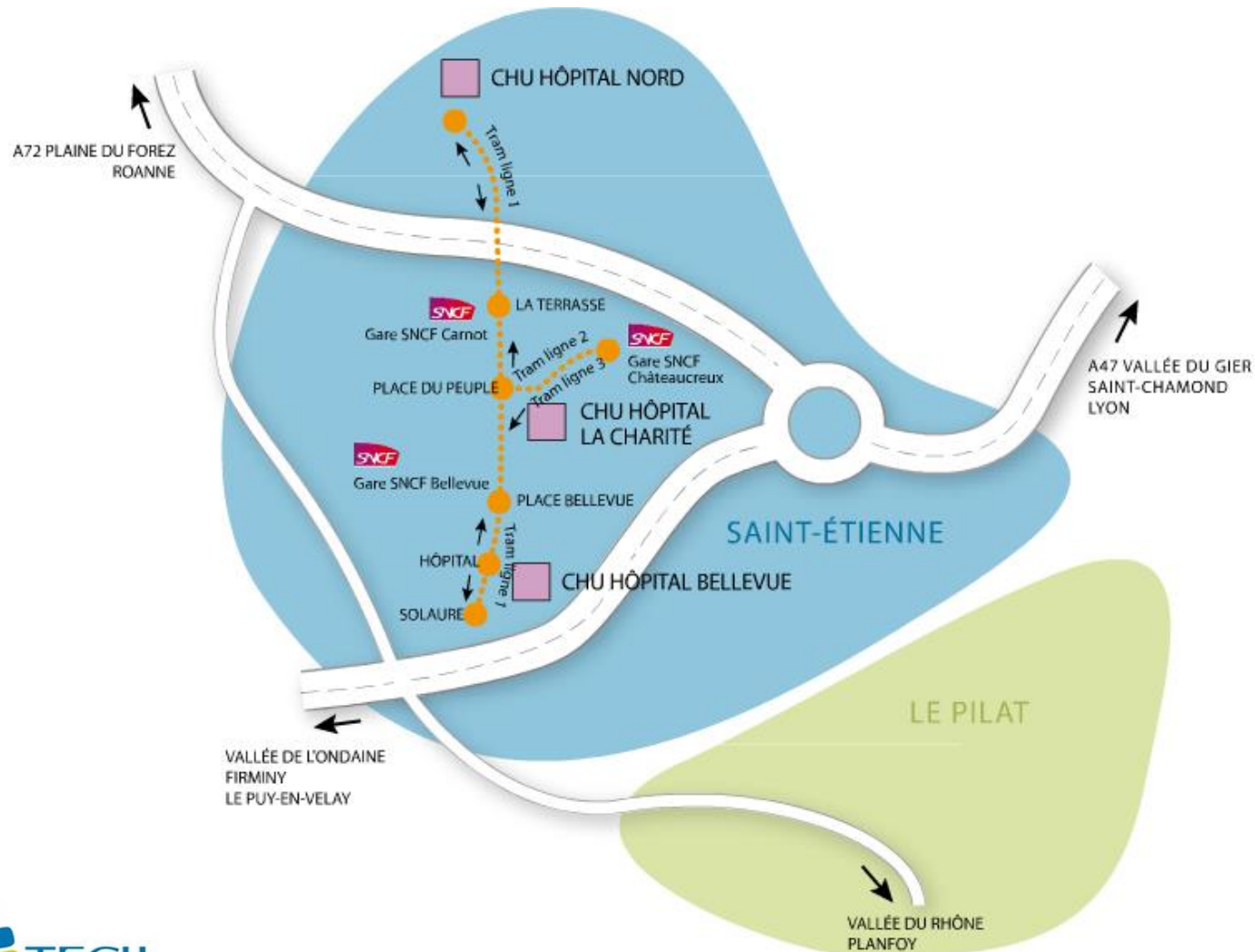
1 MED. NUC.

# Sites hospitaliers





# Localisation des différents hôpitaux du CHU



# Hôpital de Bellevue

13 hectares

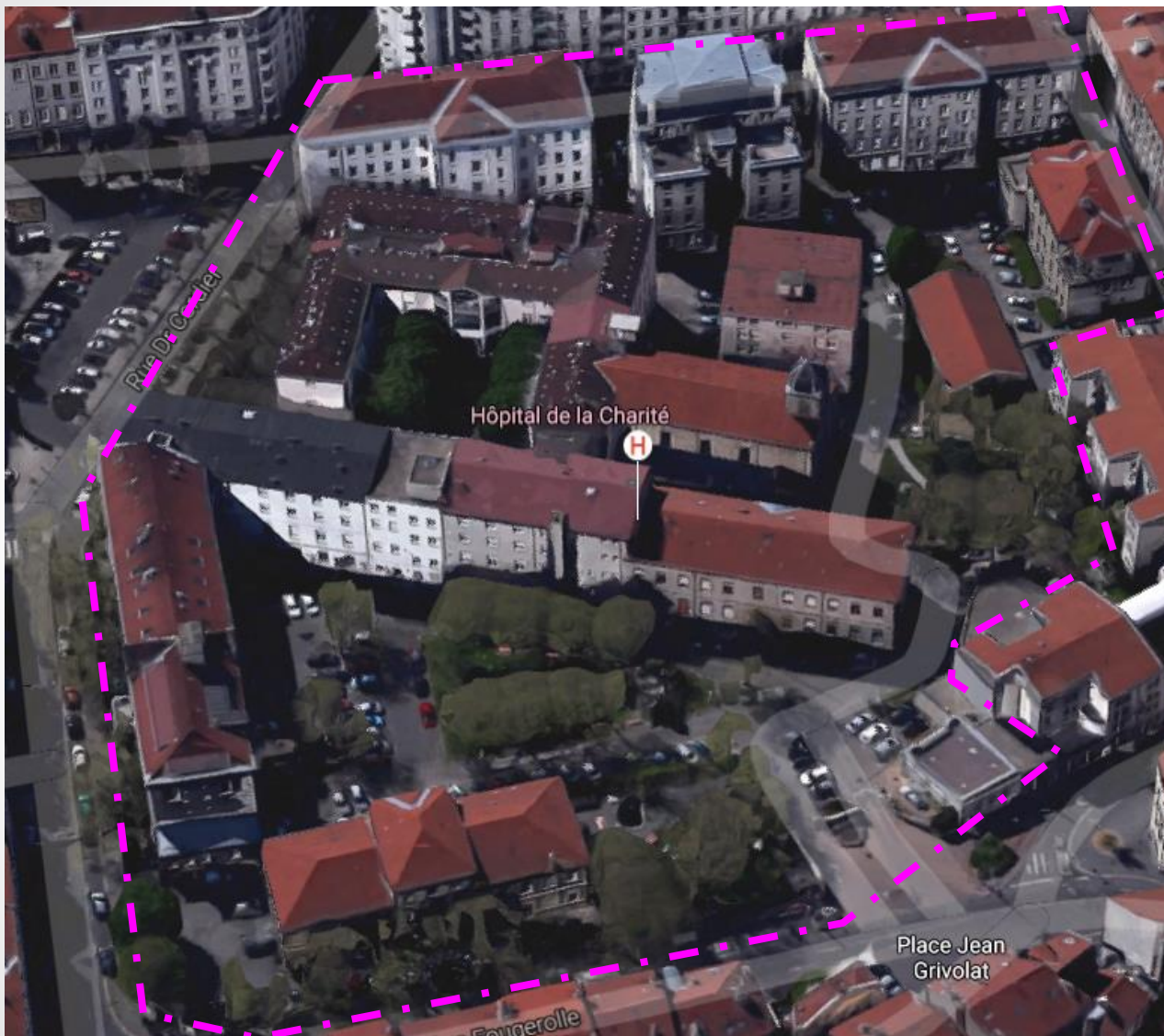
92 100 m<sup>2</sup> de planchers

254 lits USLD, psychiatrie, Rééducation





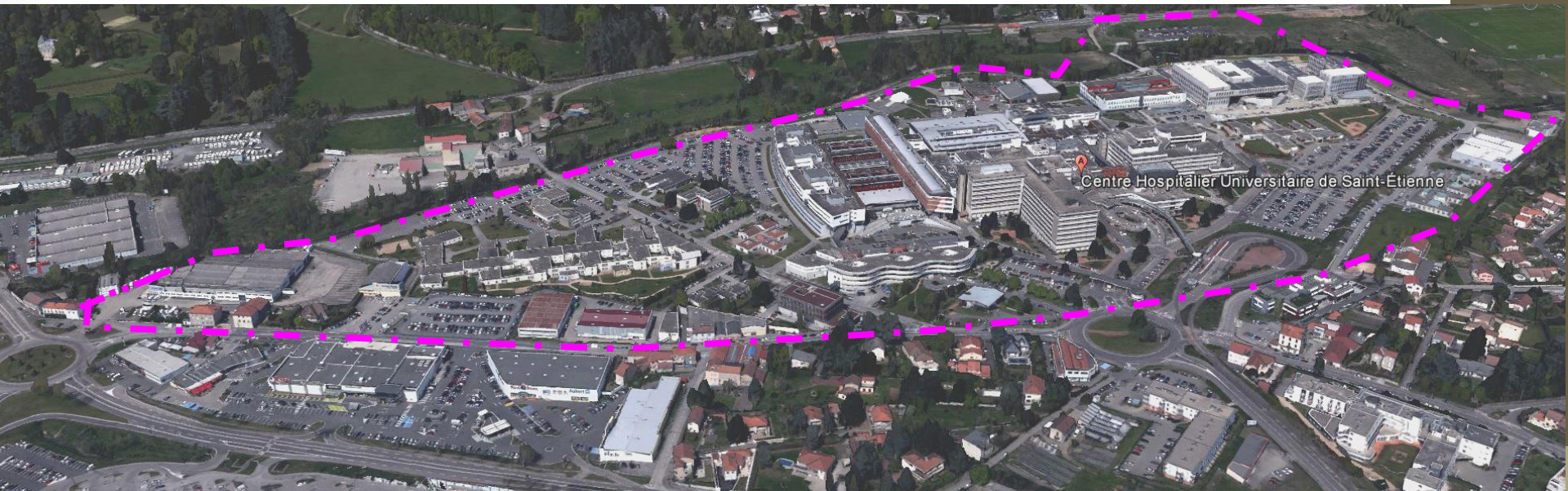
# Hôpital de la Charité



- 2 hectares
- 27 313 m<sup>2</sup> de planchers
- 154 lits de SSR, USLD, Long Séjour

# Hôpital Nord

- 32 hectares
- 192 230 m<sup>2</sup> de planchers
- 1250 lits M.C.O., PSYCHIATRIE

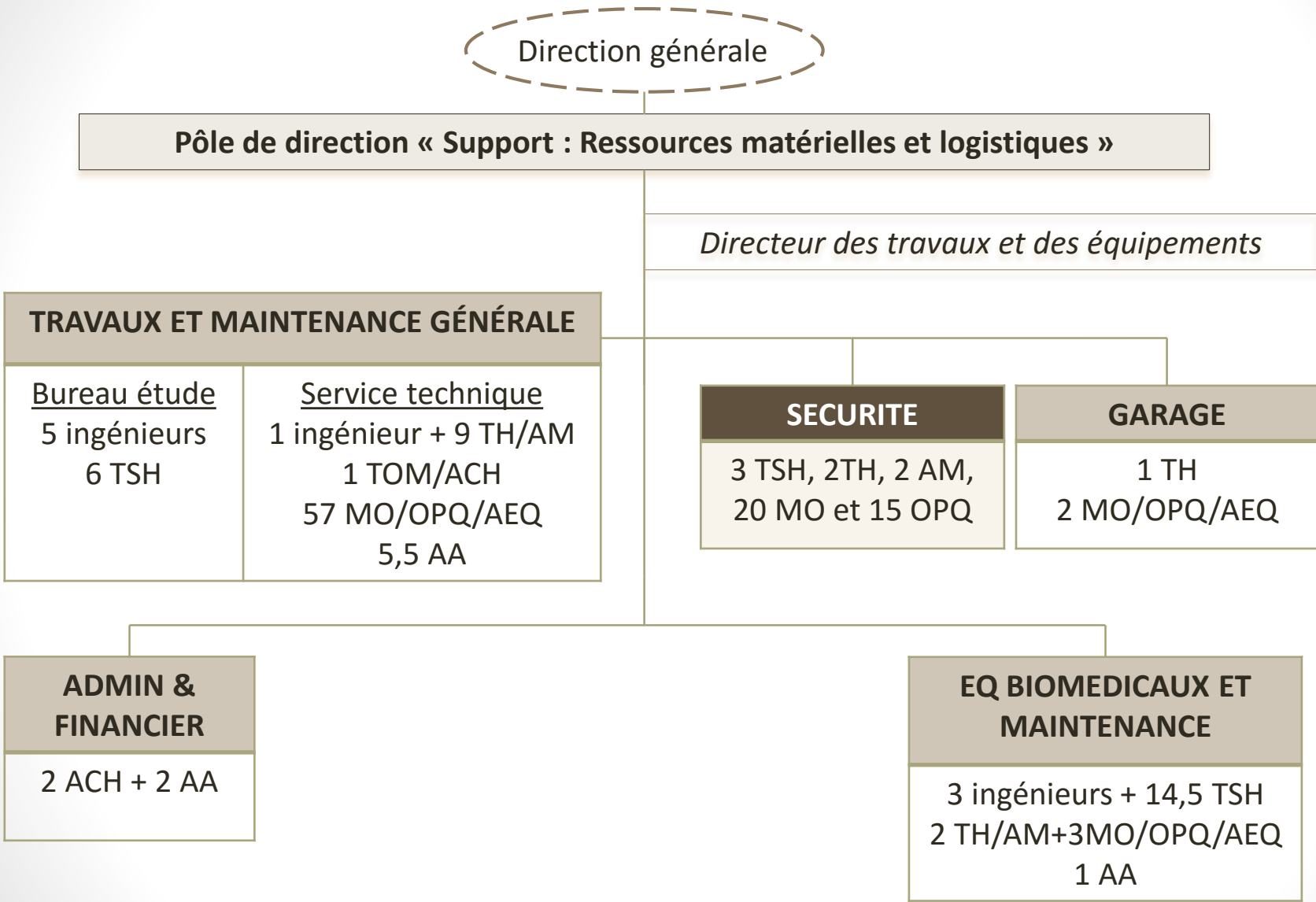


# Le C.H.U.S.E.

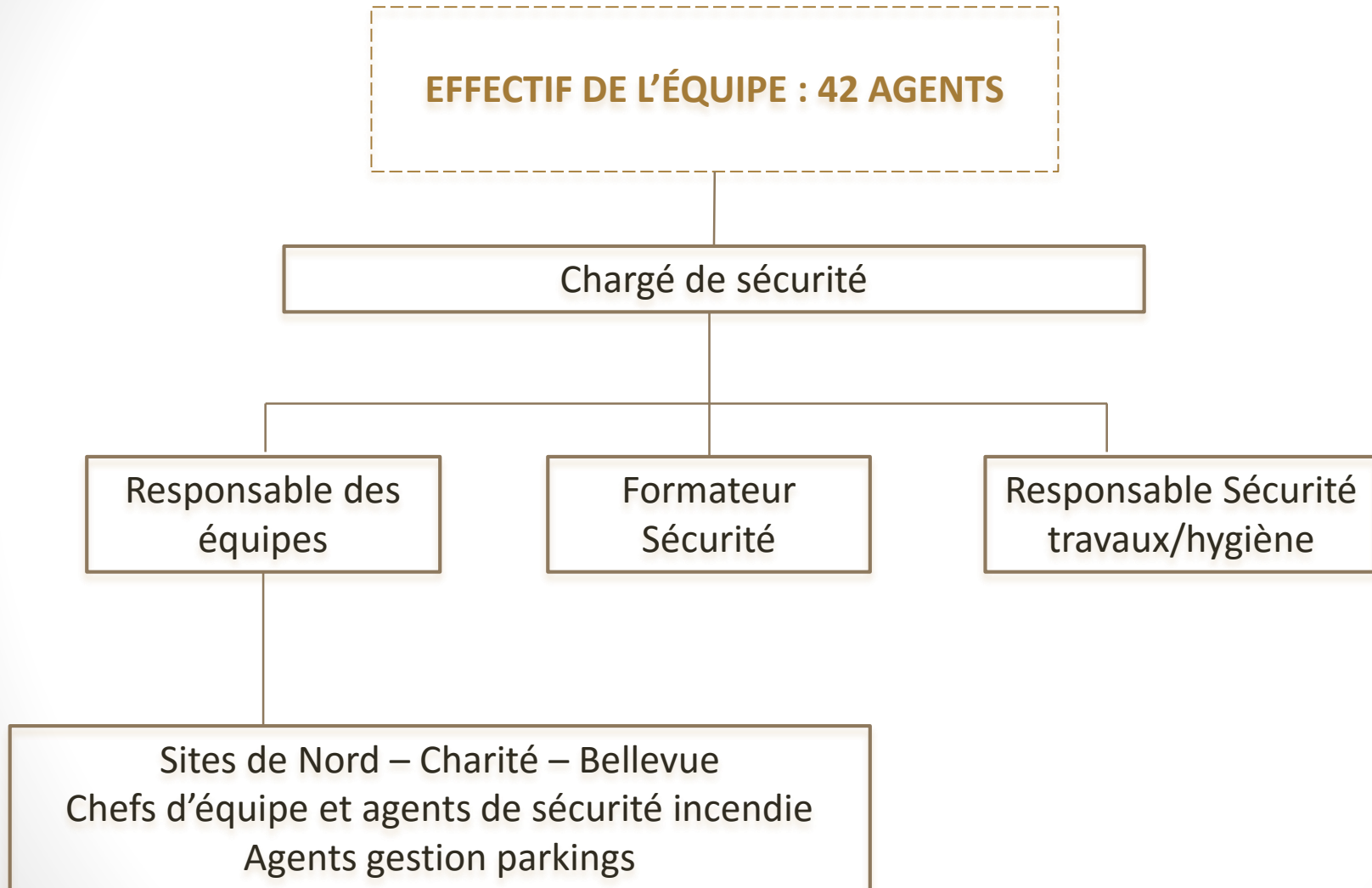
- Présentation générale
  - Chiffres clés
  - Présentation des sites
- **Le service sécurité**
  - Composition
  - Missions
  - Statistiques



# Organigramme de la Direction des Travaux et Equipements



# L'équipe sécurité du CHU



# L'équipe sécurité du CHU



**31 SSIAP 1**



**21 SSIAP 2**



**3 SSIAP 3**



## 7 Agents sur le site de Bellevue

1 agent 7j/7



## 9 Agents sur le site de la Charité

1 agent jour 7j/7

2 agents nuits 7j/7



## 36 Agents sur le site de Nord

4 agents dont un chef d'équipe jours ouvrés

3 agents dont un chef d'équipe Nuit / weekend / jours fériés

2 électriciens SSIAP1 24h/24



# ORGANISATION - MISSIONS

- **SERVICE EN 12H00**

- 07H00 – 19H00 / 19H00 – 07H00

- **MISSIONS**

1. **PROTECTION**

- Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens

2. **PREVENTION**

- Entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie

3. **FORMATION**

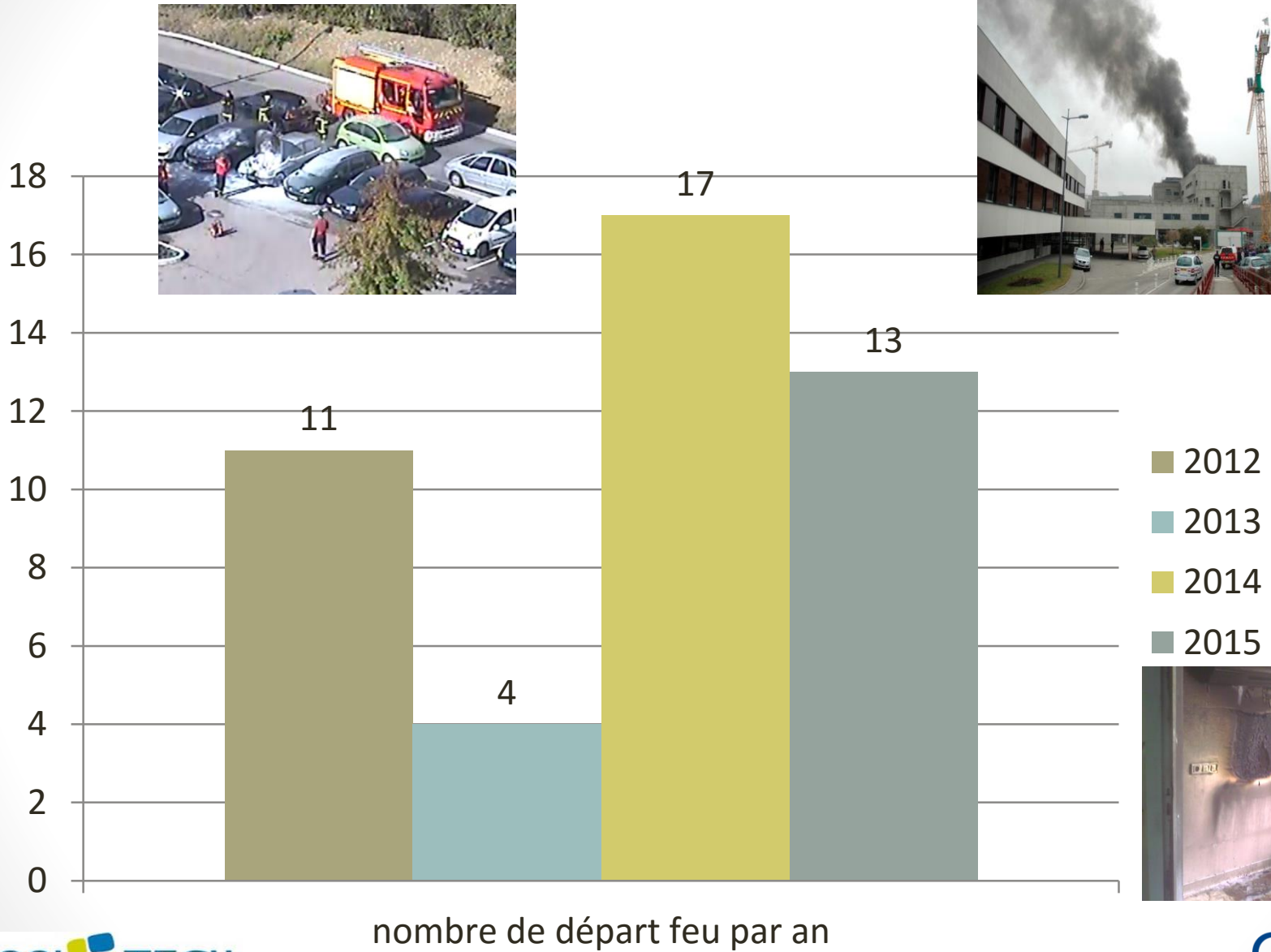
- Sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie

4. **INTERVENTION**

- Alerte et l'accueil des secours
- Intervention précoce face aux débuts d'incendies
- Mise en sécurité, évacuation du public
- Direction du poste de sécurité lors des sinistres



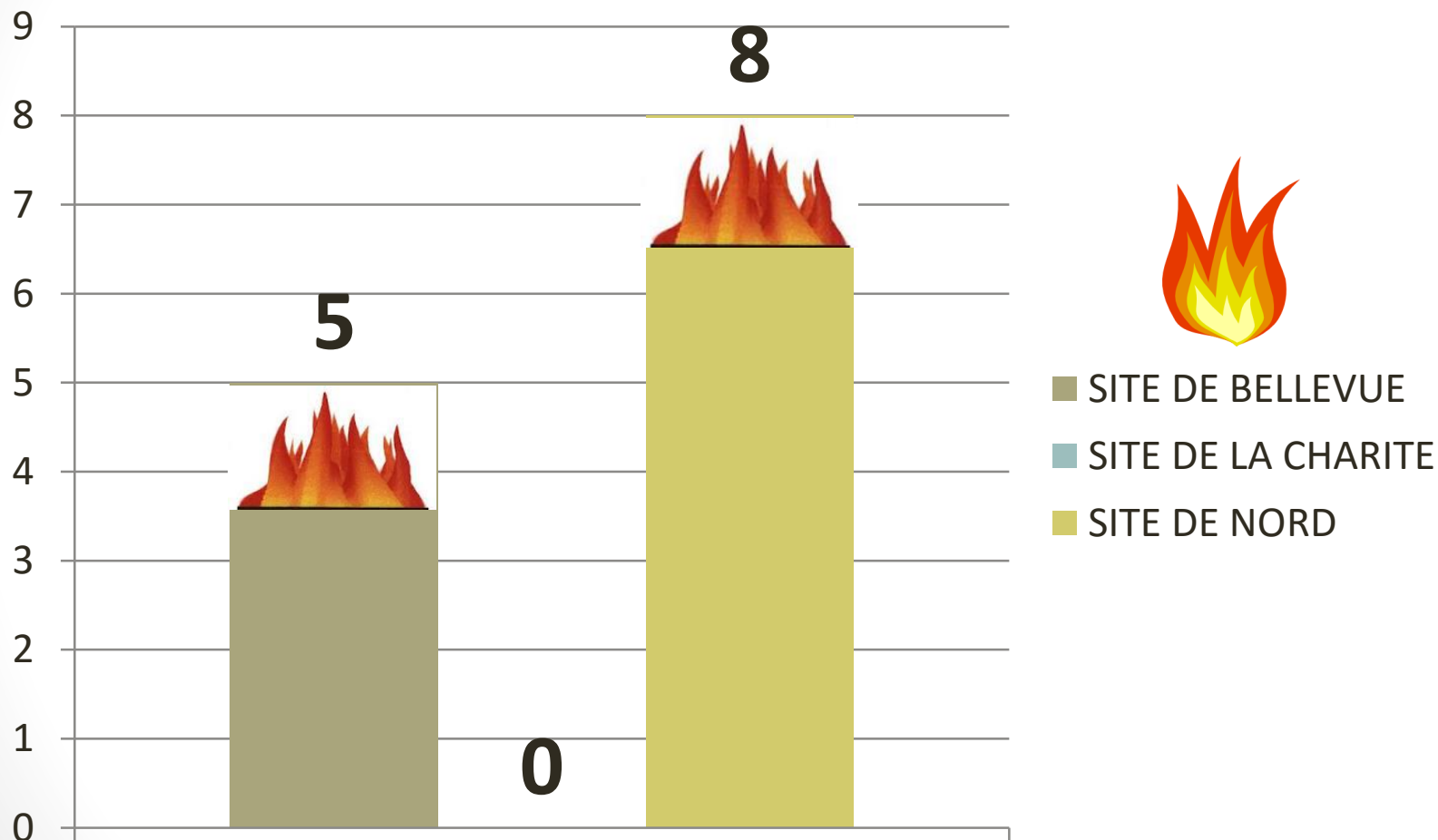
# STATISTIQUES DEPARTS DE FEU CHUSE



- 2012
- 2013
- 2014
- 2015





# STATISTIQUES DEPARTS DE FEU CHUSE




nombre de départ feu par site en 2015

# STATISTIQUES ALARMES INCENDIE CHUSE

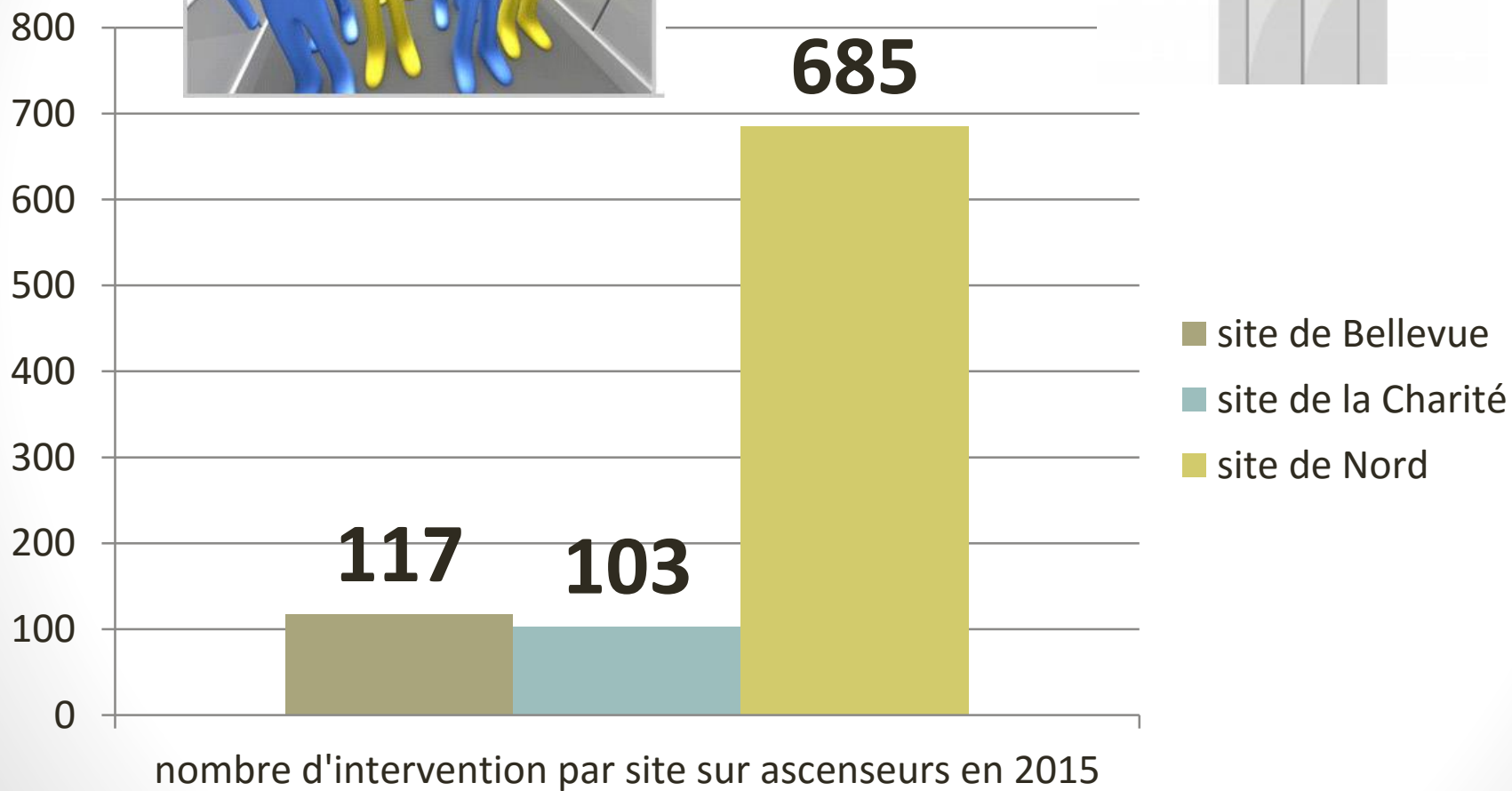
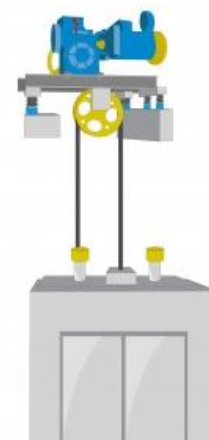
2015	DAI 	DM 	TOTAL
Site Nord	341	42	383
Site Bellevue	41	15	56
Site Charité	7	0	7
TOTAL	389	57	446

## STATISTIQUES SECOURS A PERSONNE CHUSE

	Nord	Bellevue	Charité	Total
Nombre d'intervention secours à personne en 2014	<b>97</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>113</b>
Nombre d'intervention secours à personne en 2015	<b>99</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>112</b>



# STATISTIQUES INTERVENTIONS SUR ASCENSEURS CHUSE



# LE PARC MATERIEL

- **2653 EXTINCTEURS**
- **366 R.I.A.**
- **29 POTEAUX INCENDIE**
- **18 COLONNES SECHES**
- **11 900 Points de détection incendie**
- **137 Appareils élévateurs**



# Contexte réglementaire

- Dispositions générales
  - C.C.H., Règlement de Sécurité Incendie, Code du Travail,
  - S.S.I.A.P. 1-2-3
- Dispositions particulières
  - Les différents TYPES
- Sanctions et jurisprudence

# Contexte réglementaire

- **ERP**: C.C.H et Règlement de sécurité

Décret du 31/10/73 codifié et arrêté du 25/06/80

- **IGH**: C.C.H et Règlement de sécurité

Décret du 15/11/67 codifié et arrêté du 30/12/11

**TRAVAIL**: Code du travail

Décret relatif à la formation (art R4141, art R 4227)

- **SSIAP 1-2-3**

Arrêté du 2 mai 2005 modifié (2006,2008 et 2010)

# Contexte réglementaire ERP

- Code de la Construction et de l'Habitation

**Art R123.11** : « L'établissement doit être doté de dispositifs d'alarme et d'avertissement, d'un service de surveillance et de moyens de secours contre l'incendie appropriés aux risques.

**Art R123.12**: le règlement de sécurité indique les conditions dans lesquelles il doit être procédé à....., à l'emploi et à la surveillance des personnes

# Contexte réglementaire ERP

- Code de la Construction et de l'Habitation

**Art R123.51 :**

Les établissements doivent tenir un registre de sécurité sur lequel sont reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité :

- l'état du personnel chargé du service de sécurité
- diverses consignes.....
- .....

# Contexte réglementaire ERP

- Règlement de Sécurité Incendie

## Art MS 45 :

En application de l'art R.123.11 du C.C.H. la **surveillance** des établissements doit être assurée pendant la présence du public par un service de sécurité incendie tel que défini à l'art MS 46

# Contexte réglementaire ERP

- Règlement de Sécurité Incendie

**Art MS 46** : Composition du Service de sécurité  
Pendant la présence du public et en fonction du classement des établissements, le service de sécurité est composé :

- de personnes désignées par l'exploitant et **entraînées** à la manœuvre des moyens de secours et à l'évacuation du public



# Contexte réglementaire ERP

- Règlement de Sécurité Incendie

## Art MS 46 :

- d'agents de sécurité incendie (SSIAP) dont la qualification est définie à l'art MS 48
- des sapeurs pompiers
- par la combinaison des différentes possibilités

# Contexte réglementaire ERP

- Règlement de Sécurité Incendie

**Art MS 48** : Formation des personnels

- Personnes désignées: formation conduite sous la responsabilité de l'exploitant

- Agents de sécurité : définit par arrêté ministériel (SSIAP1, 2, et 3)

Contrôle de l'instruction des services de sécurité est assuré par les commissions de sécurité

# Contexte réglementaire ERP

- Règlement de Sécurité Incendie

**Art MS 51** : formation et instruction

- Des exercices d'instruction du **personnel** doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant.
- Dates notées dans le registre de sécurité

# Contexte réglementaire IGH

- Dispositions Générales

## Art R122-17

Le propriétaire est tenu d'organiser un **service de sécurité** unique pour l'ensemble des locaux de l'IGH et de faire procéder, dans les cas prévus au règlement de sécurité, à des exercices d'évacuation

...

# Contexte réglementaire IGH

- Dispositions Générales

## Art R122-29 Registre de sécurité

Il doit être tenu un registre de sécurité sur lequel doit être porté :

- l'état nominatif et hiérarchique des personnes appartenant au service de sécurité
- les dates des exercices de sécurité

...

# Contexte réglementaire IGH

- **Mesures Générales**

**Art GH 60** : obligation des propriétaires dans le cadre de la surveillance, des exercices d'évacuation et de l'information des locataires.

**Art GH 62** : Rôle et mission du service de sécurité d'instruire, d'entraîner et diriger le personnel chargé des consignes d'évacuation et de l'utilisation des moyens de premiers secours.

# Contexte réglementaire IGH

- Dispositions particulières

## Art GHU 18 :

- Obligation de formation du personnel et action du service sécurité est défini dans une note prévu à l'art GH 60
- Tout le personnel doit être informé des consignes du transfert horizontal et de la mise en œuvre des moyens d'extinction
- Exercices d'évacuation simulés périodiquement

# Contexte réglementaire C.T.

- Code du travail

Article R. 4141-1 à R.4141-10 du Code du travail

Article R.4141-17 à R4141-20 du Code du travail

Obligation de formation des travailleurs pour assurer sa propre sécurité et celle des autres travailleurs, sur la conduite à tenir en cas d'incendie, sur les consignes de sécurité et l'instruction ainsi que sur les personnes chargées des premiers secours.



# Contexte réglementaire C.T.

- **Code du travail**

## Article R. 4227-28 du Code du travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs

## Article R. 4227-38 du Code du travail

La consigne de sécurité incendie indique : 8°) Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

## Article R. 4227-39 du Code du travail

...exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale « à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents », à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

# Contexte réglementaire

- Service de Sécurité Incendie  
Assistance à Personnes

Visite médicale  
OBLIGATOIRE



67 h

Agent de sécurité incendie



70 h

Chef d'équipe de sécurité incendie  
Management équipe sécurité



216 h

Chef de service



# Maintien des acquis

Recyclage & Remise à niveau			Emploi non exclusivement SSIAP
<i>Formation initiale</i> < 3 ans Et ≥ 1607 h d'activité	<i>Formation initiale</i> < 3 ans Et < 1607 h d'activité	<i>Formation initiale</i> > 3 ans	Remise à niveau 21 h
Recyclage 14 h	Remise à niveau 21 h	Remise à niveau 21 h	



# S.S.T.

## Sauveteur Secouriste du Travail

Agent habilité à intervenir pour porter secours à une victime d'un accident du travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours.

### Ses missions :

- Alerter les secours (SAMU, pompiers)
- Prodiguer les premiers soins
- Limiter les conséquences immédiates de l'accident en protégeant les victimes et les autres agents des risques de sur-accident.
- Analyser les situations de travail dangereuses
- Identifier les salariés exposés à des risques professionnels et contribuer à la mise en place d'actions de prévention.

Article R 241-40 du code du Travail

L'entreprise a la responsabilité de l'organisation des secours

*Au CHU → 2 formateurs SST internes*

# Contexte réglementaire

- Dispositions générales
  - C.C.H., Règlement de Sécurité Incendie, Code du Travail
  - S.S.I.A.P. 1-2-3
- **Dispositions particulières**
  - Les différents TYPES
- Sanctions et jurisprudence

# Contexte réglementaire ERP

## Dispositions particulières

### Type J: accueil personnes âgées et handicapées

**Art J 35** : Personnels spécialement désignés et entraînés à la mise en œuvre des M.S. + formés à l'évacuation des résidents par transfert horizontal et exploitation du SSI

**Art J 39** : Des exercices pratiques, ayant pour but d'instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. (1 fois par semestre)



# Contexte réglementaire ERP

## Dispositions particulières

Type L: salles de réunion, de spectacles,.....

### **Art L 14 :**

Service de sécurité adapté à la nature de l'activité  
(Service sécurité et de représentation dans les salles de spectacles)

Personnes désignées doivent avoir reçu une formation.

Applicables à tous les établissements.

# Contexte réglementaire ERP

## Dispositions particulières

### Type N : Restaurants

#### **Art N 17 :**

Employés spécialement désignés qui doivent être entraînés à la manœuvre des moyens de secours

### Type O : Hôtels

#### **Art O 18 :**

Employés spécialement désignés qui doivent être entraînés à la manœuvre des moyens de secours

# Contexte réglementaire ERP

## Dispositions particulières

### Type R : Lieux de formation

#### **Art R 33 :**

Entraînement des élèves et du personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie

### Type W : Administrations, Bureaux

#### **Art W 13 :**

Employés spécialement désignés.....des moyens de secours

# Contexte réglementaire ERP

## Dispositions particulières

### Type Y : Musée

#### Art Y17 :

Employés spécialement désignés.....des moyens de secours SI un service de sécurité n'est pas imposé.

### Type V : Etablissements de culte

Absence d'article. Se référer à l'article MS 51

# Contexte réglementaire ERP

## Dispositions particulières

### Type U : Etablissements de soins

#### **Art U8** : Principes fondamentaux de sécurité

- Formation du personnel aux tâches de sécurité
- Organisation du service de sécurité incendie

#### **Art U41** : Schéma d'organisation de la sécurité en cas d'incendie doit reprendre :

- l'obligation de formation (U47)
- l'action du service sécurité

# Contexte réglementaire ERP

## Dispositions particulières

### Type U : Etablissement de soins

#### **Art U43** : Service de sécurité incendie

- Définit le niveau de surveillance dans les bâtiments

Soit agents de sécurité ou employés désignés formés et entraînés (en fonction de la catégorie)

En complément du MS 46, **le personnel** doit être formé à l'exploitation du SSI et au transfert horizontal ou à l'évacuation des malades

# Contexte réglementaire ERP

## Dispositions particulières

### Type U: Etablissement de soins

#### **Art U47** : Formation du personnel

Tout le personnel doit être mise en garde contre les dangers que représente un incendie dans un hôpital, être formé à l'exécution des consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer le transfert horizontal ou l'évacuation et doivent être entraînés à la manœuvre des moyens d'extinction,

Des exercices d'évacuation doivent être organisés périodiquement



# Contexte réglementaire

- Dispositions générales
  - C.C.H., Règlement de Sécurité Incendie, Code du Travail
  - S.S.I.A.P. 1-2-3
- Dispositions particulières
  - Les différents TYPES
- **Sanctions et jurisprudence**

# Sanctions et jurisprudence

- **Sanctions administratives**

- Art R.123.52

- Infractions aux dispositions du règlement de sécurité peuvent entraîner la mise en demeure; voire la fermeture de l'établissement.

- **Sanctions pénales**

- Art L151.1 et R152.3 à R152.7

- Infractions aux dispositions du règlement de sécurité peuvent entraîner une contravention de la 5ème classe

# Sanctions et jurisprudence

- **Sanctions pénales**

l'article L. 4741-1 du Code du travail, en cas d'infraction à son obligation générale de formation à la sécurité, le chef d'entreprise est passible d'une amende de 3 750 euros, appliquée autant de fois qu'il y a de salariés concernés par l'infraction.

...

# Sanctions et jurisprudence

Incendie des thermes de Barbotan du 27 juin 1991 qui a causé la mort de 20 curistes et d'une employée.

Incendie maison de retraite de Livry-Gargan du 7 décembre 1998 qui a causé la mort de 14 pensionnaires

Les manquements relevés étaient notamment :

**le personnel n'avait jamais pratiqué d'exercice d'évacuation**

Peines de prison avec sursis pour les directeurs d'établissements

# Sanctions et jurisprudence

Incendie maternité d'ARLES le 20 février 2003 qui a causé la mort d'une patiente

## Le Procès

16 prévenus :

3 sages femmes

3 agents de sécurité

2 agents des service techniques de l'hôpital

le directeur des service technique de l'hôpital

l'architecte

le constructeur

les contrôleurs techniques

3 sapeurs pompiers

# Sanctions et jurisprudence

Incendie maternité d' ARLES le 20 février 2003 qui a causé la mort d'une patiente

## Le Jugement du 26 mai 2009

Condamnations (prison avec sursis) :

2 agents de sécurité

1 sage femme

le directeur des services techniques de l'hôpital

le contrôleur technique

# Retours d'expériences

- Sinistre bâtiment psychiatrie U.P.S.1
  - Déroulé
  - Conséquences
  - Gestion après sinistre



# Bâtiment de psychiatrie adultes



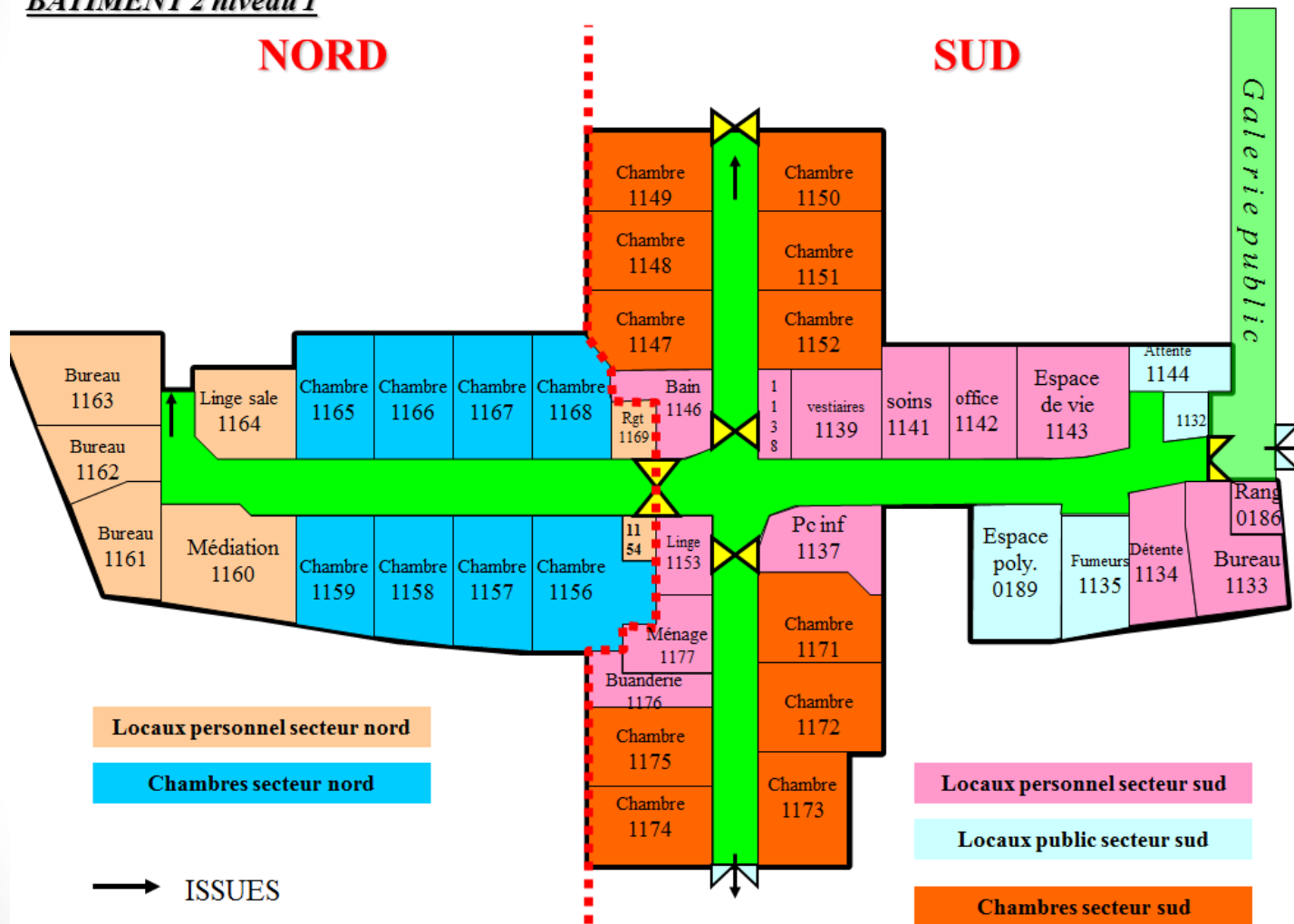
# Bâtiment de psychiatrie adultes

- Etablissement de 3<sup>ème</sup> catégorie
- Autorisation d'ouverture de l'établissement : 05 novembre 2004.
- Structure en béton armé, cloisonnement traditionnel, sur R+1
- Capacité de 134 lits :
  - Unités d'Admissions, 4 chambres d'isolement
  - Unités préparation à la Sortie,
  - Ados et Préadolescents,
  - Bureaux consultations et espaces d'activité



# ZONAGE

## BATIMENT 2 niveau 1





# Retour d'expérience

**Le lundi 02 juin 2014**



19h06 : détection incendie chambre 1168 niveau 1 bâtiment 2 psychiatrie avec déclenchement alarme générale sélective dans l'ensemble du bâtiment et report au poste sécurité Nord



• 19h09 : Arrivée des agent de sécurité qui devant l'ampleur du sinistre demande l'appel aux Sapeurs Pompiers et mobilisation des renforts internes (services techniques, direction)

- Mise en sécurité du patient de la chambre sinistrée par le personnel soignant

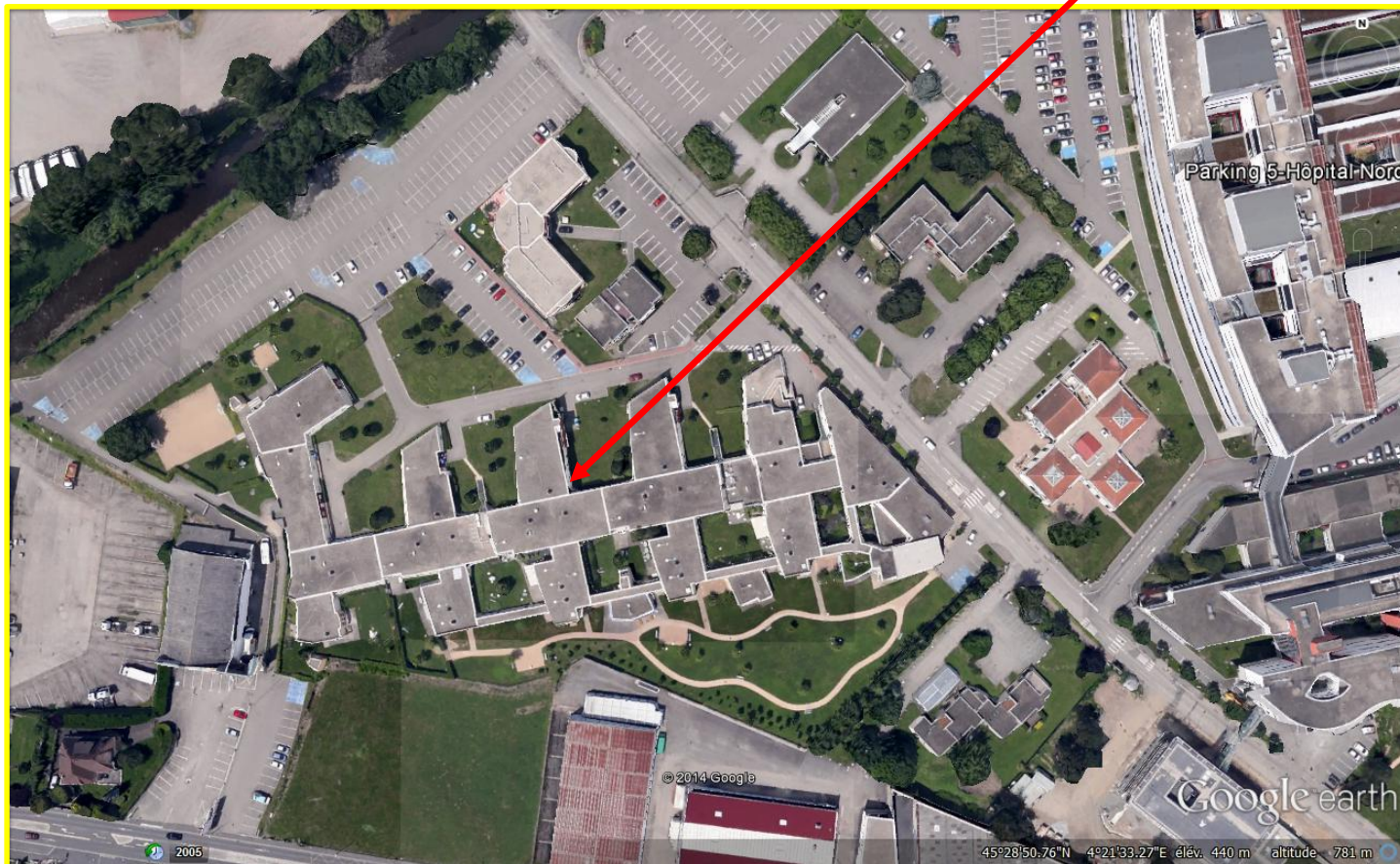


- Evacuation du service en cours

- 19h23 arrivée des Sapeurs Pompiers. Montée en puissance des moyens commandement

# Retour d'expérience

Lieu du sinistre 1<sup>er</sup> étage Bât 2





# Retour d'expérience – SDIS 42

- Le **Lundi 2 Juin 2014 à 19h10**: le CTA/CODIS 42 (Centre de Traitement de l'Alerte) engage les secours pour « feu de chambre dans un établissement recevant du public » à l'adresse de : Avenue Albert RAIMOND au CHU Nord commune de SAINT- PRIEST EN JAREZ (42270)
- Les informations suivantes sont données à l'appel :
  - ✓ Feu de chambre avéré par les SSIAP
  - ✓ 2 étages au total
  - ✓ Evacuation en cours

○ ...

# Retour d'expérience – SDIS 42

- Chronologie de l'intervention :
  - **19 H 10** Arrivée appel au centre de traitement de l'alerte
  - **19 H 14** Engagement d'un groupe incendie (2 engins pompe, 1 échelle aérienne, 1 officier chef de groupe) ainsi qu'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes
  - **19 H 22** Les engins se présentent sur les lieux  
Un véhicule du CHU attends les secours au rond point pour guider les secours
  - **19 H 31** Premier message du chef de groupe



# Retour d'expérience – SDIS 42

## Situation :

Feu de chambre au 1<sup>er</sup> étage bâtiment psychiatrie  
U.P.S.1, unité U2

Le couloir est entièrement enfumé et les fumées sont très chaudes.

Propagation en toiture au système de désenfumage.

L'occupant de la chambre est allongé au sol, un personnel de l'unité à ses côtés.

Présence de personnels et de patients à l'extérieur

Impossibilité de se faire confirmer que l'ensemble du niveau a été évacué

# Retour d'expérience – SDIS 42

## Objectifs :

- 1 Limiter le nombre de victimes
- 2 Eviter la propagation de l'incendie
- 3 Eteindre le feu de chambre

## Idées de manœuvres :

- 1.1 Effectuer des reconnaissances sur l'ensemble du niveau sinistré
- 1.2 Prendre le patient incommodé par les fumées
- 1.2 Evacuer les bâtiments mitoyens
- 1.3 Créer un point de rassemblement des victimes ou impliqués au niveau de la pelouse
- 1.2 Effectuer un bilan des personnes évacuées
- 1.4 Recenser le nombre de patients et de personnels présents au moment du départ du sinistre
- 1.5 Faire prendre en charge les impliqués par le centre hospitalier

# Retour d'expérience – SDIS 42

- Chronologie de l'intervention :

➤ **20 H 22** 53 personnes évacuées dont une, légèrement incommodée par les fumées

Extinction du feu en cours

2 Secteurs sont réalisés par le chef de colonne

Secteur Incendie

Secteur Secours à personnes

Point de situation avec le directeur adjoint

# Retour d'expérience – SDIS 42

- Chronologie de l'intervention :

➤ **20 H 47** Un 3<sup>ème</sup> secteur est créé secteur prévention afin de faire le point sur les bâtiments mitoyens non touchés par l'incendie

53 personnes sont prises en compte par le CHU pour les repas

# Retour d'expérience – SDIS 42

- Chronologie de l'intervention :

➤ **22 H 37** Maître du feu

Le feu (fumées) a progressé en direction du bâtiment 3

Bâtiment 0 / 1 / 4 / 5 non touchés

Bilan des impliqués

Bâtiment 2 RDC 20 personnes

Bâtiment 2 R+1 17 personnes

Bâtiment 3 R+1 18 personnes

# Retour d'expérience – SDIS 42

- Chronologie de l'intervention :

➤ **22 H 37** SSI en cours de révision par société de maintenance

SSI opérationnel sur les bâtiments 0 / 1 / 4 / 5

Une recherche des causes et circonstances incendie(RCCI) est effectuée par 2 sapeurs pompiers du SDIS 42

Directeur du CHU est présent sur les lieux

Adjoint au maire est présent sur les lieux

# Retour d'expérience – SDIS 42

- Chronologie de l'intervention :

- **01 H 00** Mise place d'un dispositif de surveillance pour la nuit avec 6 sapeurs pompiers

- **04 H 26** Ronde effectuée par chef de groupe

Des points chauds ont été traités dans le couloir

Le béton présente d'importante dégradation

- **06 H 00** Ronde effectuée par chef de groupe et le chef de colonne

Maintien d'une surveillance pour la matinée

# Retour d'expérience – SDIS 42

- Chronologie de l'intervention :

➤ **12 H 00** Ronde effectuée par chef de groupe

A la demande du procureur une recherche des causes et circonstances d'incendie judiciaire a été réalisée

Mise en place d'un périmètre de sécurité pour empêcher l'accès à la zone sinistrée

Doute sur l'alimentation électrique de la zone sinistrée

Ronde assurée par les SSIAP du CHU

Surveillance particulière au niveau du joint de dilatation

Opération terminée pour les sapeurs pompiers



# Retour d'expérience

## Bilan

- 3 unités évacuées soit 55 patients mis en sécurité
- 1 seul victime légèrement intoxiquée par les fumées (patient de la chambre)
- 40 pompiers mobilisés
- Choc psychologique pour les personnels des services
- 80 % de l'unité endommagée par les flammes et fumées
- Coût : **1 185 749 €**  
dont 106 600 € de perte d'usage



# Points



- Horaire de survenance
- Majorité des patients en salle à manger
- Réactivité du personnel (accueil, guidages, sauvetages, évacuations)
- Concertation entre les différents intervenants  
*(unités de soins, sécurité, service technique, pompiers, direction, mairie)*
- Gestion de crise



- Décalage entre le départ de feu réel et la détection
- Difficulté d'accès aux chambres lors des reconnaissances
- Maitrise aéraulique (désenfumage)
- $600^{\circ}\text{C} < T^{\circ}\text{C} < 800^{\circ}\text{C}$  gênant la progression des secours

# Gestion après sinistre

- Relogement dans l'urgence des patients
  - Réouverture services fermés : dossiers commission sécurité
    - UA2 pavillon 13 hôpital BELLEVUE
    - UPS1 bâtiment A, niveau +2 hôpital NORD
- Remise en service équipements de sécurité (Isolements, contrôles)
  - Isolement bus détection et asservissements service sinistré
  - Tests bon fonctionnement dans autres unités
- Cellule psychologique mise en place avec psychologue extérieur. (5 sessions)
- Travaux de réparation et remise en conformité
  - Désenfumage, portes recoupement circulation CF 1/2h
  - Renfort dalle, poteau
  - Détection incendie double technologies (optique/thermique)
- Réouverture des services
  - 30 septembre 2014 UA2 (rdc bâtiment 2)
  - 05 novembre 2015 UPS1 (niv. +1 bâtiment 2)

# Recensement débuts d'incendie Etablissements sanitaires en France

Année 2016

- 75 débuts d'incendie significatifs
- 2 décès
- 56 blessés
- 750 personnes mises en sécurité ou évacuées

## Incendie dans une résidence pour personne âgée au Perreux sur Marne

24-09-2016

Un incendie s'est déclaré le samedi 24 septembre 2016 vers 9 h 00 du matin dans une résidence pour personnes âgées au PERREUX SUR MARNE (94).

Le feu a pris dans un appartement au 2e étage. L'origine n'est pas précisée.

13 personnes ont été hospitalisées dont 1 grièvement ainsi que 3 sapeurs-pompiers et 2 policiers.

60 personnes sont mises en sécurité dans une autre structure.



## Incendie dans un hôpital à Thuir

24-09-2016

Un incendie s'est déclaré le vendredi 23 septembre 2016 vers 15 h 00 dans un hôpital psychiatrique à THUIR (66).

Le feu a pris dans une chambre. L'origine pourrait être un acte volontaire.

1 homme a été grièvement brûlé. Le sinistre a nécessité l'évacuation de 9 personnes.



## Incendie dans un hôpital à Beaumont sur Sarthe

24-09-2016

Un incendie s'est déclaré le vendredi 23 septembre 2016 vers 5 h 30 du matin dans un hôpital à BEAUMONT SUR SARTHE (72).

Le feu a pris dans une salle d'activité. L'origine provient d'un défaut électrique.

Le sinistre n'a nécessité aucune évacuation.



## Incendie dans un EHPAD à St Martin le Vinoux

15-09-2016

Un incendie s'est déclaré le jeudi 15 septembre 2016 vers 2 h 30 du matin dans un EHPAD à SAINT MARTIN LE VINOUX (38).

Le feu a pris sur la terrasse d'un appartement. L'origine n'est pas précisée.

Le sinistre a nécessité l'évacuation de 2 personnes et le confinement de 2 autres. Aucune victime n'est à déplorer.



## Incendie dans une maison de retraite à St Maur des Fossés : 1 décédé, 4 blessés

12-09-2016

Un incendie s'est déclaré le dimanche 11 septembre 2016 vers 22 h 00 dans une maison de retraite à SAINT MAUR DES FOSSÉS (94).

Le feu a pris dans une chambre au dernier étage. L'origine n'est pas précisée.

1 personne est découverte décédée, 3 autres et 1 sapeur-pompier ont été blessées.

Les sapeurs-pompiers ont procédé au sauvetage de 14 personnes.



## Incendie dans une maison de retraite à Argentré du Plessis

9-09-2016

Un incendie s'est déclaré le jeudi 8 septembre 2016 vers 21 h 30 dans une maison de retraite à ARGENTRÉ DU PLESSIS (35).

Le feu a pris au 2e étage. L'origine provient de l'installation électrique.

Aucune victime n'est à déplorer.



## Incendie dans un EHPAD à Elbeuf

3-09-2016

Un incendie s'est déclaré le vendredi 2 septembre 2016 vers 13 h 00 dans un EHPAD à ELBEUF (76).

Le feu a pris dans un vide-ordure. L'origine n'est pas précisée.

Le sinistre a nécessité l'évacuation de 82 personnes.



## Incendie dans un foyer d'accueil spécialisé à Moyennmoutier

23-08-2016

Un incendie s'est déclaré le mardi 23 août 2016 vers 10 h 30 du matin dans un foyer d'accueil pour adultes handicapés à MOYENMOUTIER (88).

Le feu a pris dans un salon et a endommagé 10 chambres. L'origine n'est pas précisée.

Le sinistre a nécessité l'évacuation de 31 personnes.



## Incendie dans un centre de santé à Lens

23-08-2016

Un incendie s'est déclaré le dimanche 21 août 2016 vers 20 h 00 dans un centre de santé mentale à LENS (62).

Le feu a pris dans un matelas. L'origine semble être un acte volontaire.

Le sinistre a nécessité l'évacuation de 33 personnes.





## Incendie dans un foyer logement à Bar le Duc

15-08-2016

Un incendie s'est déclaré le dimanche 14 août 2016 vers 9 h 00 du matin dans un foyer-logement à BAR LE DUC (55).

Le feu a pris dans un appartement. L'origine n'est pas précisée.

Le sinistre a nécessité l'évacuation du 3e étage.



## Incendie dans un hôpital à Redon

8-08-2016

Un incendie s'est déclaré le dimanche 7 août 2016 vers 17 h 00 dans un hôpital à REDON (35).

Le feu a pris dans un local électrique. L'origine provient de l'inflammation d'une batterie.

Aucune victime n'est à déplorer.



## Incendie dans une maison de retraite aux Ollières-sur-Eyrieux

8-08-2016

Un incendie s'est déclaré le dimanche 7 août 2016 vers 10 h 00 du matin dans une maison de retraite à OLLIÈRES SUR EYRIEUX (07).

Le feu a pris dans une chambre. L'origine provient d'un radiateur électrique.

Le sinistre a nécessité l'évacuation de l'ensemble des résidents et du personnels.



## Incendie dans une maison de retraite à Morez

6-08-2016

Un incendie s'est déclaré le vendredi 5 juillet 2016 vers 15 h 00 dans une maison de retraite à MOREZ (39).

Le feu a pris dans une chambre. L'origine n'est pas précisée.

Le sinistre a nécessité l'évacuation de 16 résidents et 9 membres du personnel.



## Incendie dans un hôpital à Lourdes

4-08-2016

Un incendie s'est déclaré le mercredi 3 août 2016 vers 13 h 17 dans un hôpital à LOURDES (65).

Le feu a pris dans le sous-sol. L'origine n'est pas précisée.

Le sinistre a nécessité le déplacement des personnes se trouvant aux urgences.



## Incendie dans un hôpital à Cayenne (Guyane)

4-08-2016

Un incendie s'est déclaré le mercredi 3 août 2016 vers 1 h 00 du matin dans un hôpital à CAYENNE (973).

Le feu a pris dans une chambre de la partie EHPAD. L'origine n'est pas précisée.

1 personne est découverte décédée.



## Incendie dans un centre hospitalier à Pau

30-07-2016

Un incendie s'est déclaré le samedi 30 juillet 2016 vers 5 h 40 du matin dans un centre hospitalier à PAU (64).

Le feu a pris dans une chambre. L'origine n'est pas précisée.

Le sinistre a nécessité l'évacuation de 18 personnes.



## Incendie Hôpital de Roanne (42)

30-07-2016

Un incendie s'est déclaré, samedi 30 juillet à 21 h 15 à l'hôpital de Roanne, dans le bâtiment du centre médico-psychologique. Le feu se serait déclaré à partir du matelas de la chambre d'un patient qui prenait sa douche au rez-de-chaussée. Le sinistre a été rapidement maîtrisé par deux agents de sécurité du centre, et 8 personnes ont été évacuées par mesure de précaution.

## Incendie dans une maison d'accueil spécialisée (MAS) à Thumeries

21-07-2016

Un incendie s'est déclaré le mercredi 20 juillet 2016 vers 10 h 30 dans une maison d'accueil spécialisée à THUMERIES (59).

Le feu a pris dans la toiture. L'origine provient de travaux avec un chalumeau.

Le sinistre a nécessité l'évacuation de 65 résidents.



## Incendie dans un hôpital à Annonay

7-07-2016

Un incendie s'est déclaré le jeudi 7 juillet 2016 vers 15 h 42 dans un hôpital à ANNONAY (07).

Le feu a pris sur le toit d'un bâtiment. L'origine provient de travaux de réfection.

Le sinistre a nécessité l'évacuation d'une partie de l'établissement.



## Incendie dans un hôpital à Gonesse

20-06-2016

Un incendie s'est déclaré le dimanche 19 juin 2016 dans un hôpital à GONESSE (95).

Le feu a pris dans une chambre. L'origine n'est pas précisée.

Le sinistre a nécessité l'évacuation du service de gériatrie. 4 patients et 3 agents hospitaliers ont été intoxiqués par les fumées



## Incendie dans un hôpital à Caen

17-06-2016

Un incendie s'est déclaré le jeudi 16 juin 2016 vers 13 h 45 dans un hôpital à CAEN (14).

Le feu a pris dans une armoire électrique. L'origine n'est pas précisée.

Aucune victime n'est à déplorer.



# Organisation des formations au CHUSE

## Personnel CHU

- **Planification des sessions**
  - Plan de formation
- **Cellule formation sécurité**
  - Une organisation
  - Des moyens
- **Bilan**
  - Année 2015

# PLAN DE FORMATION DU CHUSE



# AXE REGLEMENTATION

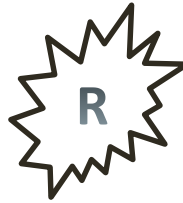
- Suite aux recensements des besoins en formation en Avril-Mai de l'année N-1 :
  - Des agents et/ou du service
- Toutes les formations sont inscrites sur le plan de formation de l'année N quelles soient imputables ou pas au Plan de formation;

## 17 – REGL305 – HABILITATION ÉLECTRIQUE RESPONSABILITE/STATUT

### TYPOLOGIE DES ACTIONS 2a

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Etre capable d'exécuter, en sécurité, des opérations dans le respect des prescriptions de la publication



**Durée** 2 à 4 Jours suivant les modules

**Lieu de formation** A Définir

**Intervenants** :

**Public** :

Tout professionnel électricien ou non, travaillant dans des zones où existent des risques électriques

**Formation collective**

**Formation individuelle**

**Nombre** : A Définir

**Cout** : 5 000 € **HORS PLAN DE FORMATION**

**Contact** : FAURE Géraldine **Poste** : 21053

[drh.formation7@chu-st-etienne.fr](mailto:drh.formation7@chu-st-etienne.fr)

**Modalités d'inscription**

**Tableau d'appel à candidature transmis par Service Formation**

**Formulaire de demande formation à transmettre au Service Formation après validation cadre**



# Organisation mise en place au CHUSE

## Personnel CHU

- Planification des sessions
  - Plan de formation
- **Cellule formation sécurité**
  - Une organisation
  - Des moyens
- Bilan
  - Année 2015

# Cellule formation incendie : organisation

## Proposer un parcours de formation :

- Information lors des journées dédiées aux nouveaux embauchés

# Cellule formation incendie : organisation

- Une formation complète au personnel soignant

<b>Public</b>	Sessions de 4 à 12 personnes concernant le personnel de jour et le personnel de nuit Contenus adaptés aux stagiaires (soignants de différents secteurs, administratifs, techniques,...)
<b>Durée</b>	2 H / 2H30
<b>Contenu</b>	Théorie Pratique : Manipulation des moyens d'extinction + mise en sécurité des patients et visiteurs ( <a href="#"><u>itinéraire pédagogique</u></a> )
<b>Périodicité</b>	Personnel soignant → formation sur un cycle de 4 ans avec une périodicité plus rapprochées pour les secteurs à risques (2 ans) Personnel administratif et technique → variable et non défini
<b>Animation</b>	Chefs d'équipes SSIAP 2.



# Cellule formation incendie : organisation

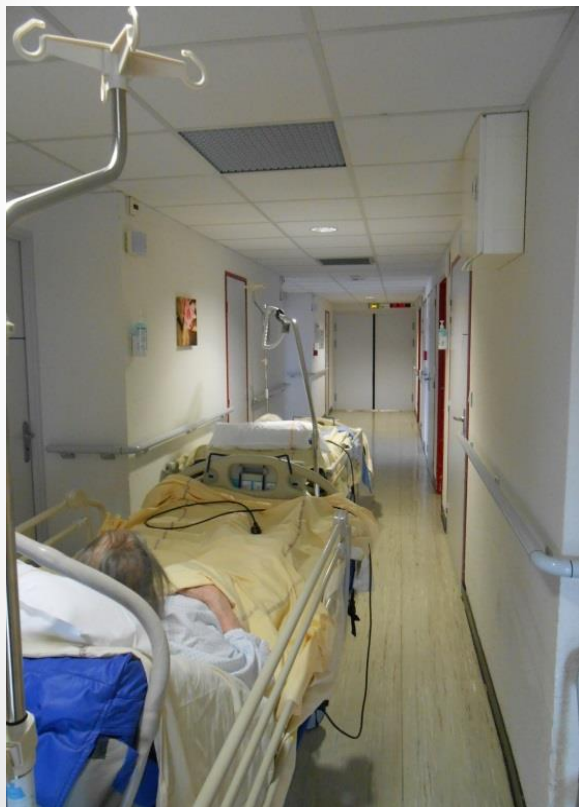
- Des interventions (sensibilisations, rappels) régulières dans les services et lors de déménagements, réaménagements, travaux....

<b>Public</b>	Personnel en poste de jour comme de nuit. Intervention au sein d'un service
<b>Durée</b>	30 à 45 minutes
<b>Contenu</b>	Information / sensibilisation = théorie Revue des équipements de sécurité incendie du service ( <a href="#">itinéraire pédagogique</a> )
<b>Périodicité</b>	Lors de déménagement, de modifications importantes dans le service.
<b>Animation</b>	Agent de sécurité incendie SSIAP1 / Chefs d'équipes SSIAP 2.



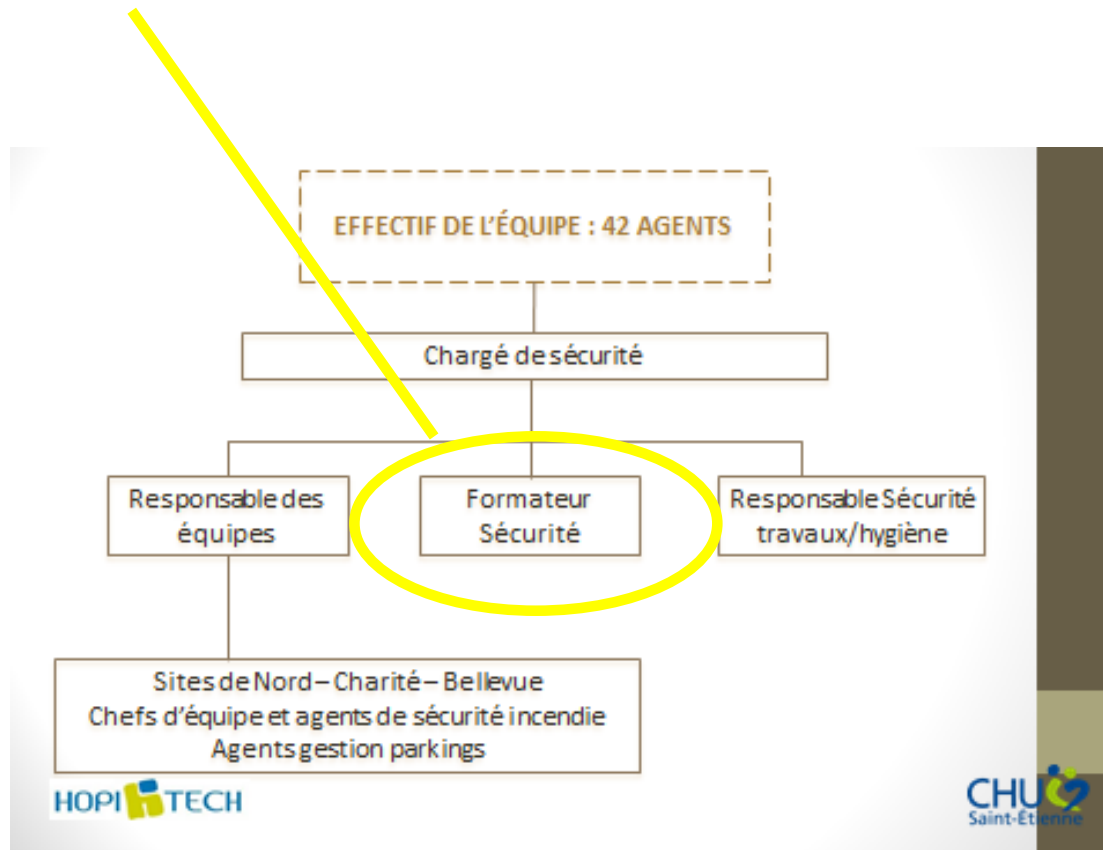
# Cellule formation incendie : organisation

- Des exercices de simulation dans les services.
  - Exercice 2015 :



# Cellule formation incendie : moyens

- 1 Personne à temps plein pour planifier, organiser et réaliser les formations + plusieurs chefs d'équipe sécurité incendie opérationnels (SSIAP2)



# Cellule formation incendie : moyens

- Des locaux de formation dédiés :
  - 1 salle de cours



- Reconstitution d'une unité de soins



- Générateur de fumées froides



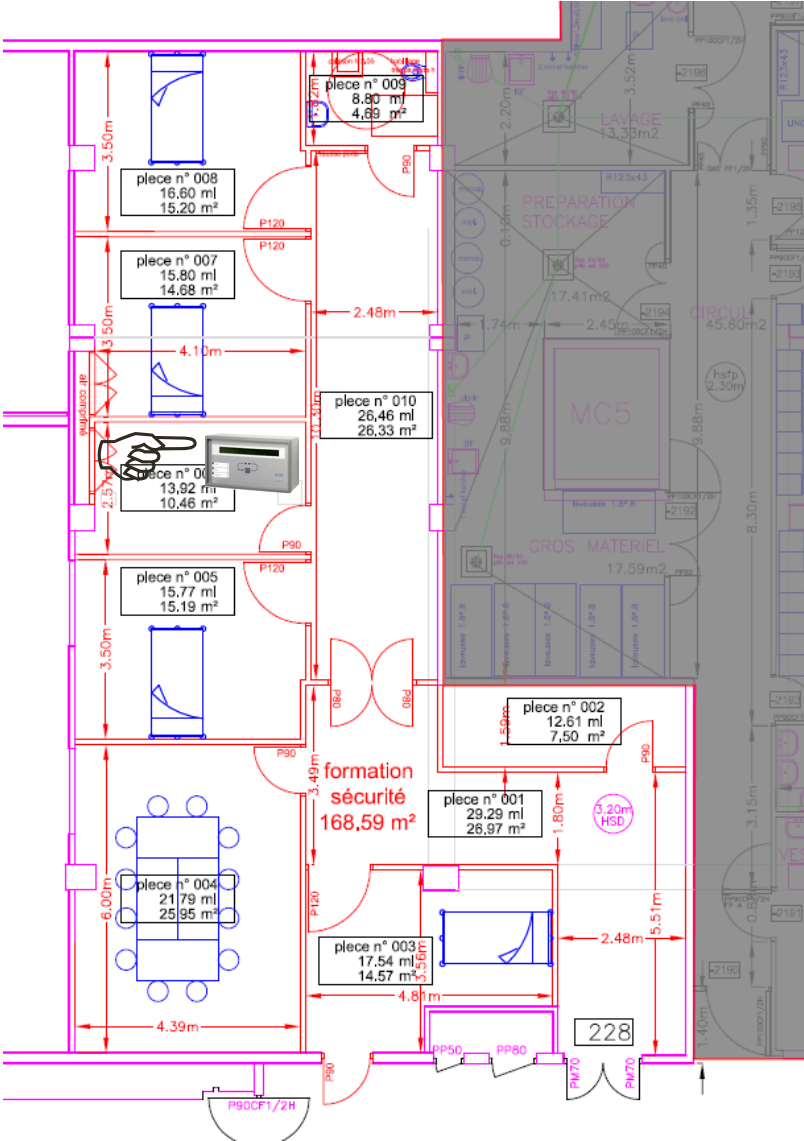
- Aire de feu extérieure avec Générateur de flammes et extincteurs de formation



# Cellule formation incendie : moyens

- Plans locaux site HOPITAL NORD

## Simulation





**TRI DES DECHETS AU CHU DE SAINT-ETIENNE** 

**DAIRI (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux)**

En 2012, production CHU S267 à 8962/7

En 2012, production CHU S267 à 8962/7

En 2012, production CHU S267 à 8962/7

Local Activité



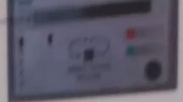
**ZONES DE NEVEZ DES DECHETS**  
**DAIRI / DAIRI DES DECHETS**

1  
2

Il faut la localisation de déchets dans le zone d'affichage (après passer)  
 Il se rendre sur les lieux en appeler le service concerné  
 Il doit être d'accueil : appliquer le matériel affiché dans le service

**18 interne**  
 Valable en service les déchets de services appropriés  
 Valable à la fois en service des patients dans une zone de service  
 Valable en service avec un service de laboratoire  
 Valable en service en service

Il doit être le cas de décontamination par le poste de service : **28409**

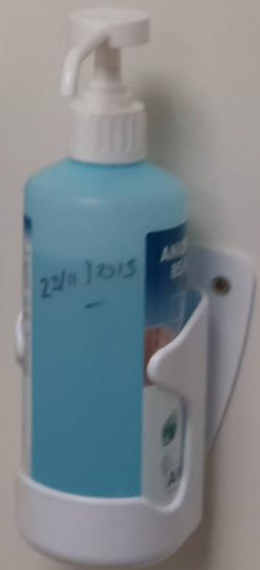


CHU de Saint-Etienne

DAIRI

DAIRI

DAIRI

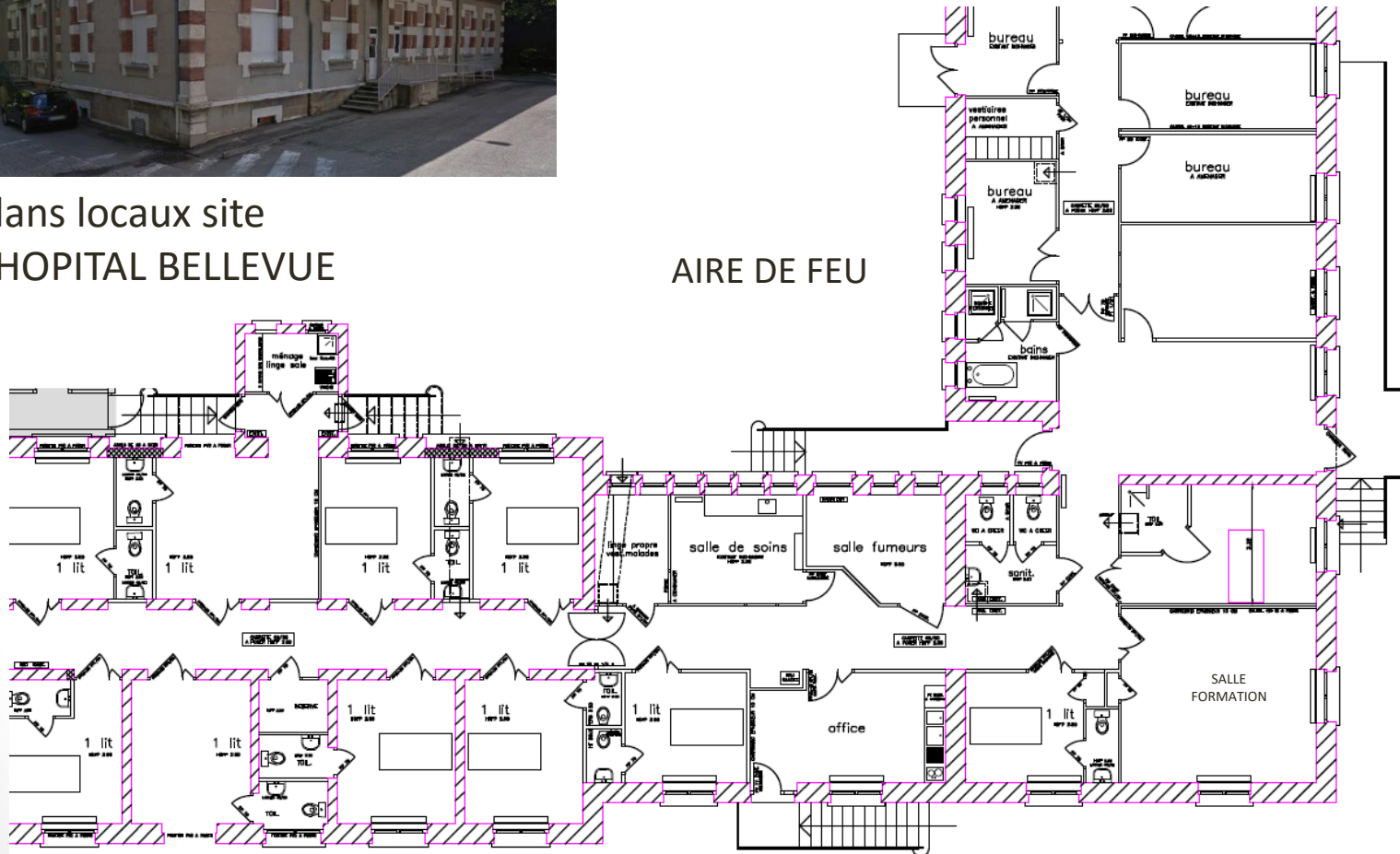



# Cellule formation incendie : moyens



Plans locaux site  
HOPITAL BELLEVUE

AIRE DE FEU



# Organisation mise en place au CHUSE

## Personnel CHU

- Planification des sessions
  - Plan de formation
- Cellule formation sécurité
  - Une organisation
  - Des moyens
- **Bilan**
  - Année 2015

# Bilan global

- **1219** personnes formées
- **130** sessions
- Depuis 2015 : Utilisation des locaux formation  
Hôpital Nord bâtiment H'-2

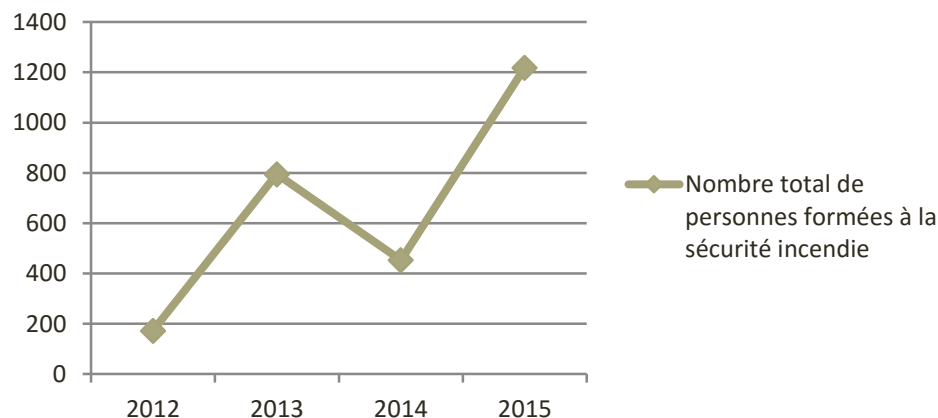


# Evolution par rapport aux années précédentes

**+ 766** personnes par rapport à 2014 (+170%)

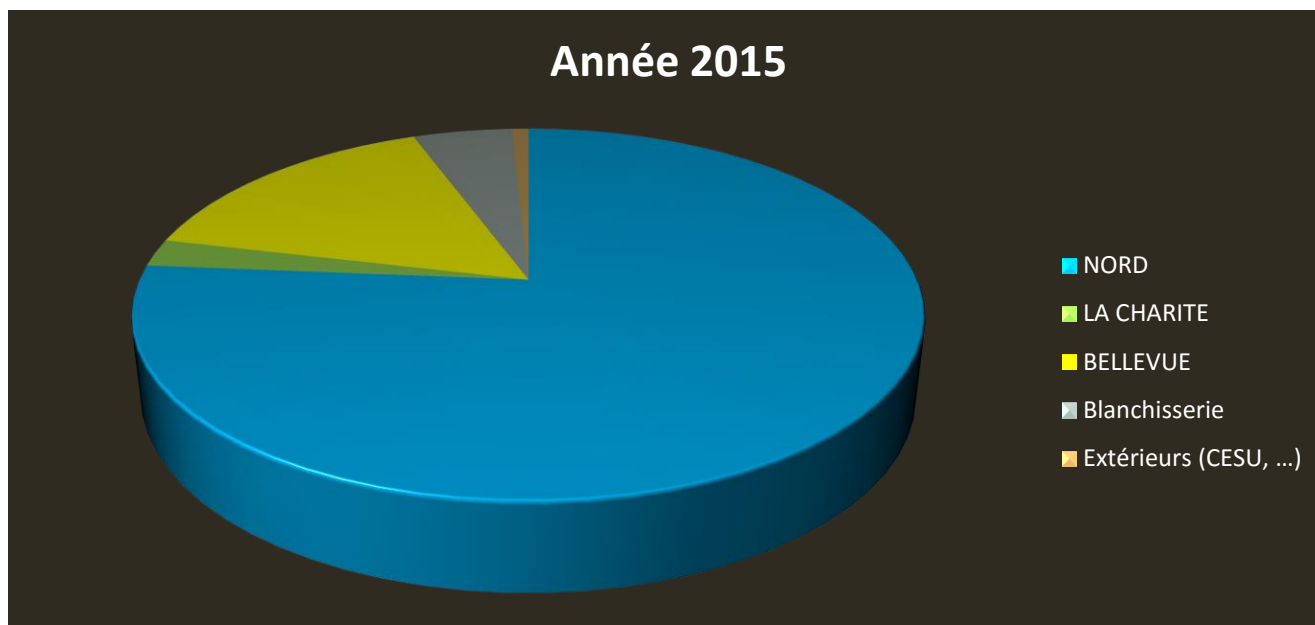
Années	2012	2013	2014	2015
Nb total de personnes formées à le sécurité incendie	<b>173</b>	<b>795</b>	<b>453</b>	<b>1219</b>
Dont secteur psychiatrie	162	6	39	172

**Nombre total de personnes formées à la sécurité incendie**



# Bilan par site

	Année 2015
NORD	930
LA CHARITE	29
BELLEVUE	191
Blanchisserie	59
Extérieurs (CESU, ...)	10
Total =	<b>1219</b>



# Propositions pour 2016-2017

- Diversifier les formats de sessions :
  - ↗ Sensibilisations dans les services
  - Formations en ligne
  - Plateforme de partage d'informations sur la sécurité incendie
- Diversifier le public :
  - ↗ Formation du personnel de nuit
  - ↗ Formation du personnel administratif et technique

# Organisation mise en place au CHUSE

## Personnel Sécurité

- Electricité
- Radioprotection des travailleurs
- Ascenseurs
- Hélicoptères
- Azote
- Gestion violence



# Règlementaire formation Electricité



## LEGISLATION

### Article R4544-3

Une personne habilitée H0B0 peut accéder, sans surveillance, aux locaux d'accès réservés aux électriciens en environnement basse tension (entre 50 et 1000 Volt)

## POUR QUI ?

- Travailleurs utilisant des installations électriques et/ou effectuant des travaux sur ou près des installations électriques, hors tension ou sous-tension.

L'habilitation doit être réévaluée régulièrement

- *au moins tous les 3 ans*
- *tous les ans en cas de travaux sous tension*

**Les agents doivent être recyclés tous les 5 ans**

## POURQUOI ?

- Connaître les risques, leurs effets et les attitudes à acquérir pour les éviter
- Visite médicale d'aptitude obligatoire
- Etre former à la manœuvre des dispositifs de commande, de coupure, de réglage, raccordement de matériels
- Maîtriser les méthodes de travail pour effectuer les tâches confiées

# Formation Radioprotection des travailleurs

*Le décret 2007-1570 (novembre 2007) a pour objet de renforcer la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants*

L'employeur est tenu de désigner une personne compétente en radioprotection formée afin d'assurer la radioprotection au sein de l'établissement

Procéder à une analyse des risques

Réaliser des contrôles techniques de radioprotection

Organiser une formation spécifique au poste de travail

Dans tous les cas, la mise à jour des connaissances doit être réalisée **au minimum tous les trois ans.**

Mesurer les doses reçues et s'assurer du non dépassement des doses limites

Organiser un suivi médical du personnel concerné

# Règlementaire formation Ascenseur

**POUR QUI ?**

**AGENTS DE SÉCURITÉ**

**POURQUOI ?**

*Formation protection et évacuation des usagers*

- Constitution et fonctionnement d'un ascenseur
- Protection des usagers
- Analyses des risques et mise en sécurité
- Manœuvres d'évacuation des personnes
- Applications pratiques sur le parc des utilisateurs

# Formation la sécurité incendie sur hélistation

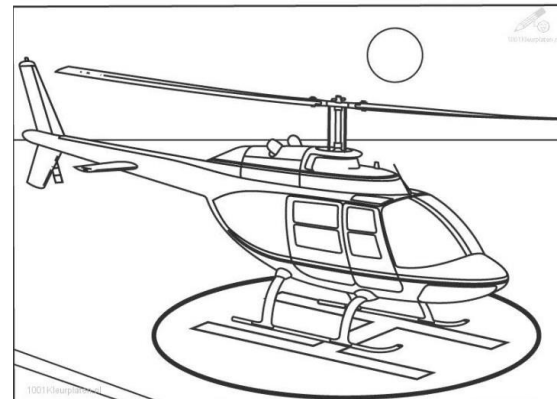
## Séquence théorique / pratique:

- Les hélistations
- Les moyens de lutte contre l'incendie des hélicoptères
- Présentation techniques des hélicoptères les plus courant
- Les règles de sécurité aux abords des machines
- Les différents incidents sur un hélicoptère
- Les différents départs de feu sur un hélicoptère
- Les équipements de protection individuelle
- Exercices feux réels sur maquette de cockpit d'hélicoptère



## POUR QUI ?

Agents de sécurité / personnel du SAMU  
Former le personnel à la mise en sécurité des passagers et de l'équipage. savoir utiliser les moyens de secours en cas de départ feu.



# Formation Prévention des risques Azote Liquide et Carboglace

**Objectif** → Garantir la sécurité des personnes qui manipulent l'azote liquide

**Public concerné** → Sécurité, personnel de laboratoire (environ 10 personnes)

**Organisation** → Sessions de 2 heures avec un cadre de santé de laboratoire

## Contenu de la formation



Connaître :

- Les caractéristiques physiques et chimiques de l'azote liquide et gazeux
- Les risques de surpression, de brûlures cryogéniques et d'anoxie
- Comment prévenir et traiter ces risques

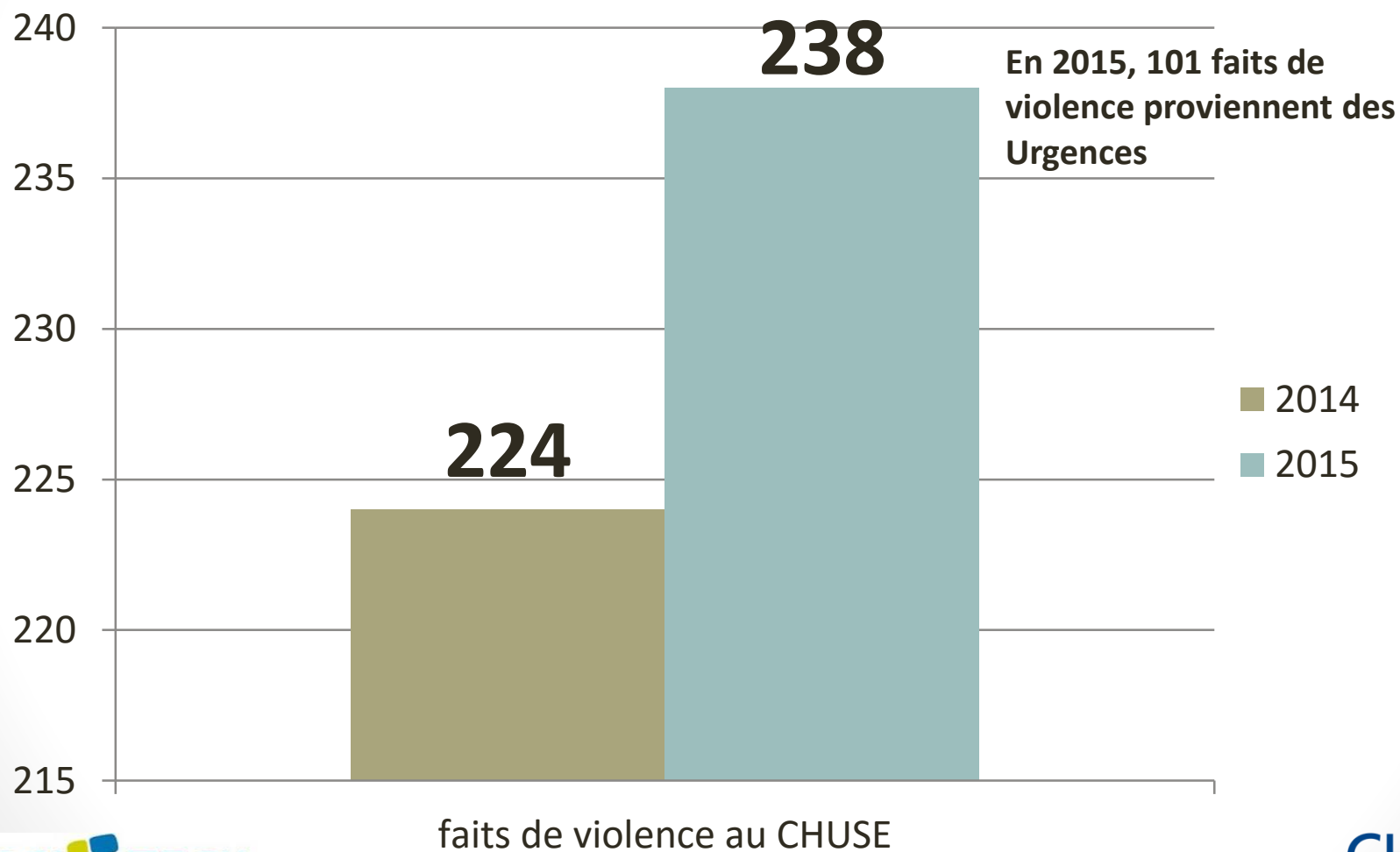


# GESTION AGRESSIVITE / VIOLENCE

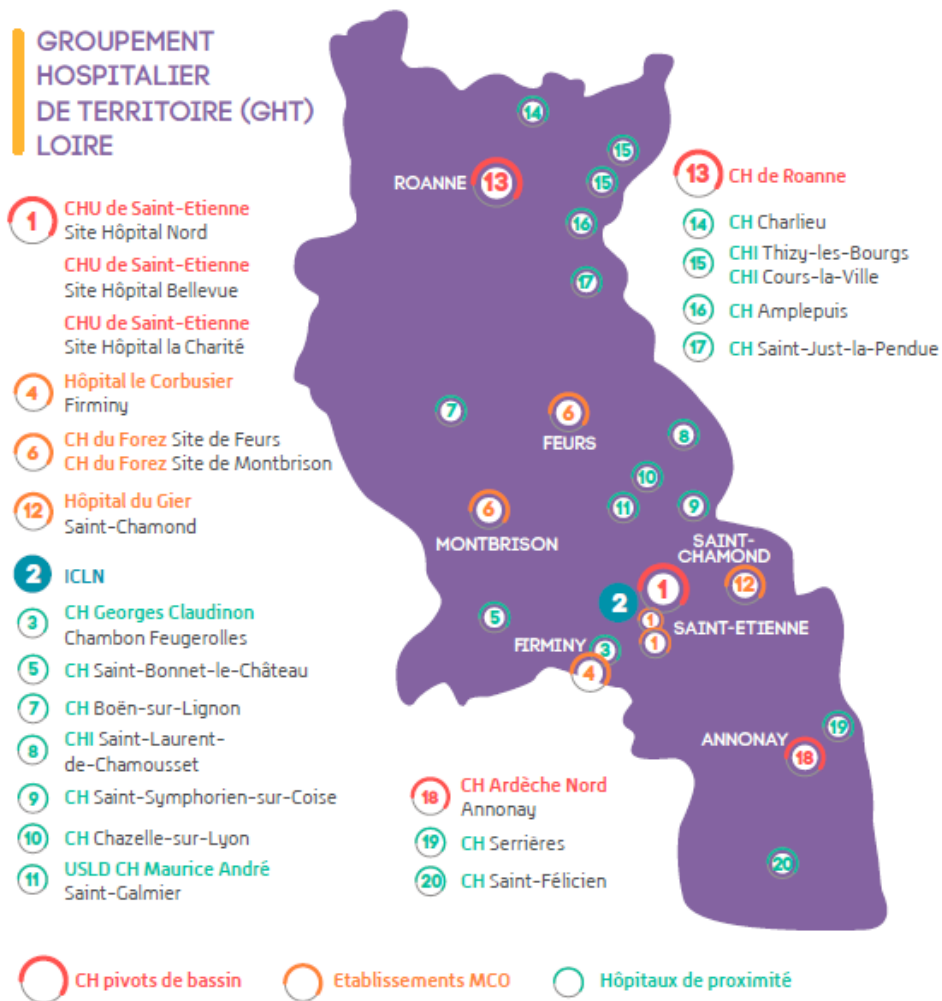
- Objectifs de la formation
  - Acquérir les bons réflexes pour désamorcer les situations difficiles
  - Mieux se connaître pour mieux contrôler ses réactions
  - Savoir rester calme et prévenir l'escalade des situations d'agressivité



# GESTION AGRESSIVITE / VIOLENCE



# Evolution ... G.H.T.







Merci  
de votre attention